Ville de Vaires-sur-Marne

07/03/2024
République Française

VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE
(Seine et Marne)

République Française

EJ/MF/AN/CHV
N° 104 / 2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Fermeture du terrain n° 1 du stade Roger Sauvage

Le Maire de la Ville de Vaires-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2542-4,

VU le code de la Sécurité Intérieure,

CONSIDÉRANT les précipitations survenues dans la semaine du 4 mars 2024 et les effets sur le terrain n° 1 (présence d'eau sur la surface) la rendant impraticable pour toutes activités sportives y afférentes et présentant un risque pour la sécurité des usagers,

CONSIDERANT les prévisions météorologiques pour les samedi 9 et dimanche 10 mars 2024,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions pour protéger l'état du terrain et assurer la sécurité des pratiquants,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :
L'accès au terrain n° 1 du stade Roger Sauvage est interdit en raison des conditions climatiques des samedi 9 et dimanche 10 mars 2024.

ARTICLE 2 :
Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbal et donneront lieu à des poursuites conformément aux lois en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240307-AR104-204-AR
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

ARTICLE 3 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, la police municipale, le Commissariat de Police de Noisiel, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Vaires-sur-Marne, le 7 mars 2024

MAIRIE de VAIRES-sur-MARNE (S.-&-M.)

Le Maire,

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240307-AR104-204-AR
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Publié le 08/03/2024
CDS